

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Commission d'accès à l'information du Québec

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée pour la Nouvelle-Écosse

Bureau du commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick

Bureau de l'Ombudsman, Manitoba

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée pour la Colombie-Britannique

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Île-du-Prince-Édouard

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de Terre-Neuve-et-Labrador

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée des Territoires du Nord-Ouest

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée du Yukon

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut

Le 3 novembre 2017

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
C/O Madame Melanie Mark, Présidente
95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6

Envoyé par courriel

Objet: Sensibilisation à la protection de la vie privée

Madame la Présidente et le Conseil des ministres de l'Éducation,

À titre d'autorités fédérales, provinciales et territoriales chargées de la protection de la vie privée, nous aimerions aborder un sujet d'une grande importance pour les jeunes Canadiens à une époque caractérisée par des changements technologiques sans précédent qui ont une incidence profonde sur leur vie privée.

Pour ce faire, nous vous encourageons d'accorder une priorité accrue à la sensibilisation à la protection de la vie privée en en faisant un élément explicite du programme visant à acquérir des connaissances dans le domaine numérique dans tout le pays.

Il est important que les élèves deviennent des citoyens ayant de bonnes connaissances numériques, pouvant profiter des avantages qu'offrent les activités en ligne. Il nous faut inculquer aux jeunes les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent naviguer dans le monde virtuel et participer à la vie numérique tout en protégeant leur vie privée.

Les risques associés à l'utilisation d'Internet se sont accrus de manière exponentielle au cours des dernières années. Qu'il s'agisse de cyberintimidation, de sextage, de leurre d'enfants, de suivi des habitudes, de piratage informatique ou d'escroquerie par courriel, les menaces peuvent être redoutables pour de nombreux adultes et encore davantage pour les enfants et les adolescents. Parallèlement, les renseignements personnels sont devenus une marchandise prisée car les entreprises cherchent à monnayer nos données. Il est maintenant difficile de déterminer qui traite nos renseignements et à quelles fins, et tous, peu importe l'âge, doivent pouvoir bien soupeser les avantages et les risques que présente chaque produit ou service qu'ils utilisent, chaque fois qu'ils l'utilisent.

Selon un sondage mené récemment par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, 92 % des Canadiens sont préoccupés par la protection de leur vie privée et près de la moitié ont le sentiment de ne plus exercer de contrôle sur la façon dont les organisations recueillent et utilisent leurs renseignements personnels.

Ces résultats sont alarmants. La situation pourra s'améliorer uniquement si nous aidons les jeunes générations à acquérir les compétences qui leur permettront de naviguer de façon sûre et responsable dans l'environnement numérique toujours plus complexe.

De nombreuses écoles partout au pays enseignent actuellement la littératie numérique, mais le contenu des cours est généralement axé sur les risques en matière de sécurité ou sur l'acquisition de compétences numériques requises sur le marché du travail. À l'exception de certaines initiatives ponctuelles, force est de constater que la protection de la vie privée ne fait pas nécessairement partie des cours offerts et de nombreux élèves terminent le secondaire sans jamais avoir appris comment réfléchir de façon critique aux renseignements qu'ils publient dans le cyberspace ou quelles mesures prendre pour protéger leur empreinte numérique. Ils se trouvent exposés à un risque inutile.

En tant qu'organismes de réglementation de la protection des données, nous voulons attirer votre attention sur cette question très importante qui suscite des préoccupations dans le monde entier.

L'automne dernier, les participants à la 38^e Conférence mondiale des commissaires à la protection des données et de la vie privée ont adopté une Résolution pour l'adoption d'un référentiel international d'éducation à la protection des données personnelles. Cette résolution encourage les gouvernements et en particulier les autorités chargées de l'éducation ainsi que les autres parties intéressées œuvrant dans le domaine de l'éducation à promouvoir l'intégration de la sensibilisation à la protection de la vie privée dans l'éducation des élèves et à favoriser et à développer des possibilités de formation pour les enseignants dans le domaine. Les organismes chargés de veiller au respect de la vie privée au Canada ayant participé à la conférence ont signé la résolution.

Le référentiel adopté lors de cette conférence constitue en soi un guide pour les enseignants du monde entier. Il présente neuf principes fondamentaux de protection de la vie privée que les élèves doivent connaître et comprendre – par exemple, pouvoir déterminer ce qui constitue un renseignement personnel, être en mesure de comprendre l'environnement numérique aux plans technique et économique, savoir comment limiter la communication de renseignements personnels et quelles sont les mesures à prendre pour se protéger en ligne. Selon ce référentiel, les élèves devraient aussi apprendre à exercer leurs droits à la vie privée et à s'acquitter de leurs responsabilités en tant que citoyens du monde numérique.

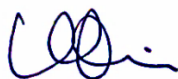
Afin de pouvoir former les jeunes et les outiller pour qu'ils puissent participer pleinement et avec confiance à l'économie numérique, les écoles canadiennes doivent, en plus d'organiser des activités ponctuelles (*i.e.* affichage, tournée dans les écoles, etc.), prendre en compte de façon plus systématique la protection de la vie privée afin que ceux-ci soit sensibilisés tout au long de leur scolarité. Selon nous, la solution consiste en partie à nous assurer que toutes les écoles au pays enseignent aux élèves ces compétences numériques et que la sensibilisation à la protection de la vie privée figure clairement au programme. Les jeunes qui apprennent à un jeune âge à protéger leur vie privée, à exercer un contrôle sur leurs renseignements personnels et à respecter la vie privée d'autres personnes auront acquis des outils qui leur serviront tout au long de leur vie adulte.

Tenant compte de ce qui précède, les autorités fédérales, provinciales et territoriales chargées de la protection de la vie privée incitent vivement toutes les parties œuvrant dans le domaine de l'éducation à prendre des mesures qui permettront aux générations futures de Canadiens de développer ces compétences numériques et de réussir dans un monde de plus en plus axé sur les données. À cette fin, les représentants de chacune de ces autorités souhaiteraient rencontrer les responsables compétents des ministères de leur province ou territoire. En outre, une délégation représentant les signataires de la présente lettre souhaiterait vous rencontrer au cours d'une réunion prochaine du Conseil des ministres de l'Éducation.

En tant que défenseurs de la vie privée, nous tenons à ce que les jeunes Canadiens grandissent en développant des compétences et des connaissances en matière de protection de la vie privée. Nous serons heureux de vous fournir tout le soutien que vous jugerez utile à cet égard.

Il s'agit d'une question extrêmement importante pour nos organisations. Nous publierons la présente lettre sur nos sites Web respectifs la semaine prochaine dans le cadre de nos efforts en vue d'attirer l'attention du public sur l'importance de la sensibilisation à la protection de la vie privée dans les écoles au Canada.

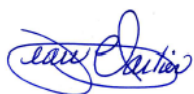
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Daniel Therrien
Commissaire à la protection de la vie privée du Canada



Brian Beamish
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario



M^e Jean Chartier
Président, Commission d'accès à l'information du Québec



Catherine Tully
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour la Nouvelle-Écosse



Alexandre Deschênes, c.r.
Commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick



Charlene Paquin
Ombudsman du Manitoba



Drew McArthur
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique par intérim



Karen A. Rose
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Île-du-Prince-Édouard



Ronald J. Kruzeniski, c.r.
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan



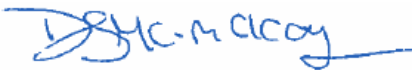
Jill Clayton
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta



Donovan Molloy, c.r.,
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de Terre-Neuve-et-Labrador



Elaine Keenan-Bengtts
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut



Diane McLeod-McKay
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Yukon

Pièces jointes :

[Résolution pour l'adoption d'un référentiel international d'éducation à la protection des données personnelles](#)

[Référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles](#)